



Centre Intercommunal d'Action Sociale  
de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

# COMPTE RENDU Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	<b>Administration</b> - Approbation du compte rendu du dernier Conseil d'Administration du 3 avril 2025	1
2	<b>Budget</b> - Approbation de la modification de crédits en section de fonctionnement	1-2
3	<b>Budget</b> - Approbation du passage au Compte Financier Unique (CFU)	2
4	<b>Aides Sociales</b> Epicerie Solidaire portée par L'Ancre: - Bilan 2025 provisoire et BP 2026 - Approbation de la subvention 2026	2-3
5	<b>Aides sociales</b> Aides CIAS aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM): - Bilan des aides 2025 - Approbation des modifications apportées à la grille des Aides CIAS aux ACM - Approbation de l'avenant à la convention entre le CIAS et la CCVS	3-4
6	<b>Aides Sociales –</b> Pass "Sortir dans les 28!": - Bilan 2025 - Approbation de l'achat de chéquiers en 2026 - Approbation des conventionnements Partenaires Culturels - Approbation de l'intégration d'un nouveau prescripteur	4-6
7	Questions et informations diverses	6

Annexe 1 : Compte rendu du Conseil d'Administration du 3 avril 2025

Annexe 2 : Lettre d'intention pour le passage au CFU

Annexe 3 : Bilan provisoire du déploiement de l'Epicerie Solidaire

Annexe 4 : BP 2026 - Epicerie Solidaire

Annexe 5 : Délibération n°7.07.08.2023 relative aux montants des Aides CIAS aux ACM

Annexe 6 : Proposition d'avenant à la Convention entre le CIAS et la CCVS pour les Aides CIAS aux ACM

## Etat des présences :

Etaient présents tous les 17 membres en exercice à l'exception de : Daniel Cavé, Chantal Desenclos, Florence Lemoigne, Gaëtan Pesquet, Raymond Broszniowski, Jean Baptiste Le Roux de Bretagne, Gaëtan Pesquet, Benoît Ozenne, Daniel Déhedin, Jean Paul Mongne et Nathalie Vasseur.

M. Ozenne a donné pouvoir à Mme Douay.

## 1/ Approbation du dernier compte rendu du 3 avril 2025

Considérant la tenue du dernier conseil d'Administration du 3 avril 2025 et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, d'approuver le compte rendu du dernier CIAS du 3 avril 2025.**

## 2/ Approbation de la modification de crédits en section de fonctionnement

Considérant la demande de modification de crédits en section de fonctionnement,

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, d'approuver la demande de modification de crédits en section de fonctionnement.**

## 3/ Approbation du passage au Compte Financier Unique (CFU)

Considérant la volonté de passage au Compte Financier Unique,

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, d'approuver le passage au Compte Financier Unique,**

## 4/ Epicerie Solidaire portée par l'Ancrage

En s'appuyant sur les documents en annexe, les membres ont pu échanger sur le déroulement du déploiement de l'Epicerie Solidaire à l'échelle des 28 communes et ont exprimé le souhait de prolonger le déploiement.

Les membres considèrent que l'année 2025 était une année de mise en place des conditions matérielles et institutionnelles utiles au déploiement, et que le champ d'intervention de l'Epicerie Solidaire devrait se développer en 2026, notamment afin de rayonner sur l'ensemble des communes du territoire.

M. le président rappelle à l'assemblée délibérante que la phase de déploiement, envisagée initialement, est de 3 ans. Il propose que les communes puissent afficher la plaquette de communication de l'Epicerie Solidaire dans les communes et leur site internet, pour inciter les familles éligibles à bénéficier de l'Epicerie Solidaire.

Considérant le bilan provisoire 2025 relatif au déploiement de l'Epicerie Solidaire à l'échelle des 28 communes de la CCVS, et le BP 2026, fournis par l'Espace Social et Culturel L'Ancrage,

Considérant la demande faite par L'Espace Social et Culturel L'Ancrage de renouvellement pour l'année 2026 de la convention relative au déploiement de l'Epicerie Solidaire d'un montant de 120 000 € (56.38%).

Considérant que le montant demandé est conforme aux conditions de renouvellement de la convention,

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, d'approuver le renouvellement de la convention et le versement de la subvention d'un montant de 120000 € pour l'année 2026 à l'Espace Social et Culturel L'Ancrage,**

## **5/ Aides CIAS aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**

Considérant la nécessité de modifier la grille d'aide CIAS aux ACM pour fixer un reste à charge minimum d'un euro pour les familles afin d'éviter les facturations en deçà de ce seuil et de définir les tranches avec des montants inclus/exclus.

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, d'approuver la grille des aides CIAS aux ACM et d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention avec la CCVS pour l'application de ces aides.**

## **6/ Pass « Sortir dans les 28 ! »**

Bilan 2025 au 1<sup>er</sup> décembre :

Mme Douay évoque le bilan 2025 et la faible utilisation du dispositif au regard du nombre de chèques mis à disposition. Elle suggère le développement de la communication autour du dispositif pour inciter les familles et les communes à prendre connaissance ou s'approprier le dispositif.

Les membres proposent :

- de s'assurer auprès des partenaires qu'ils acceptent bien les chéquiers et qu'ils communiquent sur le dispositif auprès de leurs usagers (affiche) ;
- que dans la prochaine convention, que le magasin Leclerc qui accepte les chéquiers pour le festival Effet.Mers, puisse accepter les chéquiers pour le festival Murmure du Son ;
- de communiquer ou approfondir la communication sur le dispositif dans les bibliothèques,
- d'envisager le déploiement du dispositif aux librairies du territoire pour permettre l'achat de livre et supports musicaux avec les chéquiers.

➤ **Un point relatif au bilan 2025 du dispositif Pass Sortir dans les 28 !, a été proposé à l'assemblée délibérante.**

Conventions Partenaires culturels :

Considérant la fin de la convention actuelle au 31/12/2025, pour la plupart des partenaires culturels du dispositif ; Et de leur souhait exprimé de renouvellement ;

➤ **Un point relatif au renouvellement des conventions du dispositif « Pass Sortir dans les 28 ! », a été proposé à l'assemblée délibérante.**

- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention, d'approuver le renouvellement des conventions avec les partenaires culturels qui en font la demande et d'autoriser le président à signer les conventions correspondantes.**

Demande d'ajout à la liste des prescripteurs de la part de l'antenne du Tréport du Secours Populaire :

Le CIAS a reçu une demande d'intégration à la liste des prescripteurs de la part de l'antenne du Secours Populaire basée au Tréport.

Le Pass « Sortir dans les 28 ! », s'adresse en particulier aux familles bénéficiaires des minimas sociaux. Le Secours Populaire, dont la mission première est d'aider les personnes en situation de précarité, peut proposer des initiatives pour favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les familles ou usagers. L'intégration du Secours Populaire en tant que prescripteur va dans le sens donné au dispositif.

En tant que prescripteur, l'antenne du Tréport du Secours Populaire devra s'inscrire dans le dispositif et respecter les modalités prévues pour la distribution des chéquiers, à savoir la

délivrance au CIAS des justificatifs obligatoires (formulaire + avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2) pour les familles éligibles.

Il est proposé :

- D'inscrire l'antenne du Secours Populaire dans la liste des prescripteurs du dispositif « Pass Sortir dans les 28 ! »
- De valider une dotation annuelle de 10 chèquiers, renouvelable une fois par année civile après demande formulée au CIAS, selon utilisation et besoins exprimés, et en fonction de l'état des stocks disponibles.
- **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**
  - o D'inscrire l'antenne du Tréport du Secours Populaire à la liste des prescripteurs du dispositif Pass Sortir dans les 28 ! ;
  - o De valider, par voie de conventionnement, une dotation de 10 chèquiers renouvelables une fois par année civile après demande formulée au CIAS, selon utilisation et besoins exprimés, et en fonction de l'état des stocks disponibles ;
  - o Et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

### 7/ Questions diverses

Le sujet des logements d'urgences a été évoqué par les membres.

Mme Douay a rappelé aux membres que des travaux sur le sujet avaient déjà été initiés par les membres du CIAS auparavant, et que ces travaux n'avaient pu aboutir car il ne s'agit pas d'une compétence du CIAS, *mais de l'Etat.*

L'ordre du jour ayant été expurgé et toutes questions ayant pu être posées, la séance est close à 10h25.

Le Président

Eddie Facque

La Secrétaire de séance

Doriane Osinski



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Doriane Osinski'.